



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 5 AVRIL 2022 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE

Départ après la 4<sup>ème</sup>  
délibération

AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON-SAINT-INNOCENT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX

Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Jean-Marc DRIVET  
Nicolas MERCAT  
Edouard SIMONIAN  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER

Pouvoir de Gérard  
DILLENSCHNEIDER

CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY

Claude SAVIGNAC  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Nicolas JACQUIER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE

Départ après la 9<sup>ème</sup>  
délibération

MOTZ  
MOUXY  
ONTEX  
PUGNY-CHATENOD  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE

Daniel CLERC  
Laurent FILIPPI  
Jacques CURTILLET  
Bruno CROUZEVIALLE  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ

Pouvoir d'Antoine  
HUYNH

SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
VIONS  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Louis ALLARD  
Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Jean-Claude LOISEAU  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Régis DORMOY  
Patrice BLANCHOZ  
Olivier BERLIOUX  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVASSIERE  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur de CGLE  
Pôle Aménagement CGLE  
Directeur de cabinet  
Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Responsable juridique et des assemblées  
Assistante de direction



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 mars 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 29 présents et 31 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2022  
Exécutoire le :      **13 AVR. 2022**  
Affichée le :      **13 AVR. 2022**  
Visée le :      **13 AVR. 2022**

### HABITAT

#### **Action 1 du Programme Local de l'Habitat Grésy-sur-Aix - Attribution des aides à la construction pour les logements locatifs sociaux – Programme Pont Pierre (OPAC de la Savoie)**

Monsieur le Président indique qu'il convient d'appliquer la délibération en date du 25 février 2020 précisant les modalités de versement de l'aide à la construction pour les logements sociaux.

Pour faciliter la production de logements locatifs sociaux, et afin d'atteindre l'objectif de production fixé sur la durée du Programme Local de l'Habitat (PLH) soit 2 245 logements, Grand lac a décidé de verser aux communes une aide à l'équilibre à hauteur de :

- 3 000 € / logement produit en Prêt Locatif Aide Intégration (PLAI),
- 2 000 € / logement produit en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
- 1 000 € / logement produit en Prêt Locatif Social (PLS): L'octroi de cette aide financière est conditionnée à une règle de mixité des financements d'un programme soit le respect de l'équilibre suivant : 1 PLAI pour 1 PLS ou 2 PLUS pour 1 PLS (règle ne s'appliquant par aux communes rurales définies dans l'armature urbaine du PLH).

Le bailleur l'OPAC DE LA SAVOIE a sollicité Grand Lac pour le financement de l'opération suivante :

- Programme : Pont Pierre à Grésy-sur-Aix : réalisation de 16 logements locatifs, dont 5 PLAI (Prêt Locatif Aide Intégration), 11 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), soit une aide de 37 000 euros.

L'aide sera versée à la commune de Grésy-sur-Aix en deux parties :

- 50% au démarrage des travaux sur présentation de l'acte notarial,
- 50% à la fin des travaux sur présentation de la déclaration d'achèvement des travaux.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal en section d'investissement, opérations 154-16AP selon le mode AP/CP029 voté lors du conseil communautaire du 22 février 2022 soit un montant total de 4 451 000 € sur 6 ans et un montant de 830 000 € de dépenses programmées pour 2022. Une fois l'aide attribuée, il restera un crédit de 4 084 000 € (soit 694 000 € pour 2022).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à procéder au versement de l'aide à la commune de Grésy-sur-Aix pour un montant total de 37 000€

Aix-les-Bains, le 5 avril 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 29
- Présents et représentés : 31
- Votants : 31
- Pour : 31
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Habitat - Action 1 du Programme Local de l'Habitat - Grésy-sur-Aix - Attribution des aides à la construction pour les logements locatifs sociaux - Programme Pont Pierre (OPAC de la Savoie)

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/04/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/04/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4128 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220405-d4128-DE

---

**Date de décision :** 05/04/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

